

Le Journal à l'imprimerie  
du Gouvernement.  
Tous les 15 francs par an,  
s'adresser à l'imprimeur et  
à ce journal.

Annonces : 1. frane la ligne  
AU COMPTANT.  
S'adresser à l'imprimeur du  
Gouvernement.

Le prochain numéro publiera un arrêté du ministre de la marine et des colonies relatif à la prestation de serment.

# MESSAGER DE TAHITI.

## PARTIE OFFICIELLE.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Louis-Napoléon.

Président de la République française.

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies.

Vu l'article 14 de la constitution et le décret du 8 mai dernier.

Décret :

Aart. 1<sup>e</sup>. Dans le délai d'un mois, à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, les officiers, fonctionnaires, les fonctionnaires et les élèves employés relevant du département de la marine prêteront le serment prescrit par l'article 14 de la constitution.

Aart. 2. L'arrêté ministriel déterminera la forme en laquelle cette prestation de serment aura lieu, suivant les grades et positions.

Aart. 3. Le ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuilleries, le 26 avril 1852.

Louis-NAPOLÉON.

Par le prince Président :

*Le ministre secrétaire d'Etat  
de la marine et des colonies,*

THÉODORE DUCOS.

Louis-Napoléon.

Président de la République française.

Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies.

Décret :

Aart. 1<sup>e</sup>. Le décret du 26 avril 1852, relatif à la prestation de serment des officiers, fonctionnaires et employés relevant du département de la marine, sera étendu aux colonies dans le délai d'un mois, à partir de la promulgation du présent décret, dans chacune d'elles.

Aart. 2. Des règlements faits par les gouverneurs ou commandants des colonies pourront à l'application de l'arrêté rendu par le ministre de la marine le 11 mai, pour l'exécution du décret du 26 avril.

Aart. 3. Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin officiel de la marine*.

Fait au palais des Tuilleries, le 1<sup>er</sup> mai 1852.

Sigle : LOUIS-NAPOLÉON.

Par le prince Président :

*Le ministre de la marine*

*et des colonies.*

Sigle : Th. DUCOS.

Pour amputation  
Le conseiller d'Etat, directeur des colonies,  
MESTRO.

## PARTIE NON OFFICIELLE.

(Traduit du journal TE-VEA NO-TAHITI).

### L'ARSENAL DE FARE-UTE.

La population entière de ces îles s'est levée comme un seul homme à la voix du gouverneur. En moins de deux jours, tous les bois ont été abattus dans les forêts, traînés aux plages les plus voisines et liés en radeaux; le pandanus tressé, lanié en bottes et entassés dans les pirogues; les feis, les ignames, les taros destinés à la nourriture des travailleurs, soigneusement serrés au fond des bateaux; puis les peuplades se sont embarquées par flottilles, livrant au vent leurs voiles; et tôt accourent à Papeete. Il faut remonter aux temps homériques pour retrouver quelque trace des scènes qui se passent aujourd'hui sous nos yeux. Dieu, lui-même, semble se

montrer propice à la généreuse pensée qui anime ici les hommes; les nuages si menaçants pendant les derniers jours ont quitté la clôture de nos monts; un ciel resplendissant comme celui de l'Islande répand sur la terre et sur les mers ses plus brillants reflets; les récifs de corail éclatent au soleil comme des nappes mouvantes de perles et de diamants. Chaque triflu se présente à son tour avec son escadrille toute couverte de femmes et d'enfants couronnés de fleurs, de rameurs et d'architectes improvisés; les instruments de fute ouvrent la marche et régulent l'allure sur le souffle de la brise qui fait ondoyer les banderoles et les robes flottantes des filles de Tahiti. Les premiers qui prirent terre au débarcadère furent les fils d'Hitiia, d'un district lointain pourtant, mais impatients de montrer qu'ils abjurent les dernières erreurs où les ont entraînés leurs missionnaires. Fanaue les dirige; Fanaue, le neveu du loyal Paraïa, est digne de la confiance dont l'a investi le gouverneur. Presque en même temps arrivèrent les gens de Tiarei et de Ma-haena, ces deux districts où les routes sont si bien entretenues, et qui obéissent, le premier à Manua, le second à la cheffe Roura. Aripaea amena le lendemain le contingent de Pare et d'Arua. Puis, après vinrent les hommes de Puvavia, leur cheffe en tête, le front haut; l'œil clinquant, une verge blanche à la main, conduisant son clan avec ses timbaliers, semblable à une grande prêtresse de Cybèle menant un chœur de corybantes. Faau suivait avec sa cheffe Atiau. Enfin parut Ori, le fils de Tati, sur son énorme radeau que traînaient en nageant en cascade, comme les tritons antiques, les rameurs renommés de Papenoo. Haapape et son chef Ta-ritri, lié indissolublement à la France par le souvenir de Faataua, fermaient la marche. Ainsi sont réunis tous les matériaux et les ouvriers de la première case.

Vraiment il fait beau voir dans l'arsenal tous ces hommes qu'un même esprit anime, ardents à leur ouvrage comme des abeilles, niveler le sol et dresser leurs huttes. Paea était en retard; sur un signe de Pohuetea, la cheffe, le clan de Punaauia est parti pour la forêt; peu leur importe, s'ils troublent le sommeil des dormeurs tardifs; ils reviennent avant le jour, au son des timbales, portant sur leurs épaulles les énormes pièces de bois qui doivent servir de clé à l'édition. Ainsi, aux accords d'Amphion sembleront s'élancer seules les murailles de Thèbes; ainsi, dans les temps féodaux, furent construites à la voix des maîtres de la terre ces magnifiques basiliques qui font encore aujourd'hui la merveille des bords du Rhin.

Maintenant, vous, résidents européens de toutes les nations et de toutes les classes; capitalistes, négociants, artisans, colons; que faites-vous

leur répondre à cet entraînement unanime de tout un peuple? Quelle parole magique a donc à entendre le gouverneur pour imprimer cet état à l'île entière? Un seul mot, « l'édifice de l'ordre-Utile a pour but le bien des habitants. » Et vous, qui y êtes bien autrement intéressés, vous qui tirez des lames de bateaux à vapeur de tous les grands avantages encore; rien ne peut-il vous décider à vous associer à l'œuvre commune? Vous voyez ce que font ces hommes que vous regardez comme de race inférieure; et vous, êtes-vous prêts à assurer aux bateaux à vapeur leur marche à travers les mers de l'Océanie? Osez-vous d'abandonner l'oreille à ces misérables bruits émanant par la France du Protectorat de ces îles? Mais, semblables aux idoles d'Oro, vous avez donc des yeux pour ne pas voir! Et pourquoi donc la France exécuterait-elle à si grands frais ces magnifiques travaux qui vous surprennent et vous étonnent? Et pourquoi, nous, ses fils les plus chers, dépensez-nous tant d'efforts et de dévouement, si ce n'était pour la grandeur de notre patric?

Rassurez-vous! La France a planté son pavillon sur ces îles; ce noble pavillon peut bien être déchiré en lambeaux par les houles de l'ennemi, tomber même dans le sang d'héroïques défenseurs; mais reculer, non!

Parceque, dans une assemblée sans dignité, un mandataire, oublié de la fierté d'un grand peuple, aura osé proposer cet abandon, l'instinct répulsif du sentiment national ne suffit-il pas à en faire justice? Et quel Gouvernement serait assez dédaigneux de notre honneur pour se charger d'une telle responsabilité? Aux plus mauvais jours de nos derniers troubles, quand la fange des sentinelles de la nation couvrait la face de notre malheureux pays, nul ne s'en est senti le fatal courage. Et, aujourd'hui que la France a mis à sa tête l'héritier du nom le plus glorieux de l'univers, qui s'appuie sur l'âme même de notre noble armée, l'idée seule d'un pareil abandon devrait pour nous une injure. Marchez en sécurité sous ces bâches couleurs qui protégeront tous les intérêts honnêtes, toutes les généreuses entreprises. Le crédit manque-t-il aux simples particuliers? Associez-vous. Un faiseau de bambous n'a-t-il pas la force du bon de fer?

Et d'ailleurs, que chacun contribue à l'œuvre commune dans la mesure de ses forces. Que le capitaliste laisse venir les bois et les métals nécessaires à la construction des navires; que le marchand approvisionne sa boutique des objets utiles aux passagers; que le colon couvre son potager des frais légumes si chers aux marins après une longue traversée; que l'habile ouvrier consacre son art aux bâtiments qui viennent pour se réparer. Surtout, pas d'esprit de rapine; il fait fuir le commerce et tue l'industrie. Ainsi nous nous montrerons tous dignes des destinités nouvelles qui semblent s'ouvrir; et, dans nos mains, Taiti sera bien réellement la reine de l'Océanie.

*Mouvement du port de Papeete du samedi 6 au samedi 13 novembre 1852.*

#### BÂTIMENTS ENTRÉS.

6. Goëlette anglaise *Sulen Mar*, capitaine Graham, 44 tonneaux, 5 hommes d'équipage, 4 passagers, venant de Fanning en 27 jours. 13 tonneaux d'huile, 6,500 francs.

6. Goëlette coloniale *Nauhiva*, commandée par M. Mabire, lieutenant de vaisseau, venu des Marquises.

7. Goëlette de Rivavao *Moontauua*, capitaine Rattieff, 35 tonneaux, 7 hommes d'équipage, 47 passagers, venant de Ra, à en 10 jours. Provisions, 2,000 francs.

7. Brig. américaine *Chatam*, capitaine Snow, 161 tonneaux, 11 hommes d'équipage, 2 passagers, venant des Marquises en 6 jours, assortiment, porcs, bois de sandal, 13,500 francs.

10. Goëlette française *Mary-Anne*, capitaine Johnston, 46 tonneaux, 5 hommes d'équipage, 4 passagers, venant de Rivavao en 6 jours. Provisions, 7,925 francs.

12. Goëlette américaine *China*, capitaine Frast, 176 tonneaux, 6 hommes d'équipage, venant de San-Jean-del-Sud, 64 jours de traversée, sur lest.

12. Balenier français *Nil*, capitaine Névé, 394 tonneaux, 31 hommes d'équipage, venant des Sandwich en 23 jours. 2,000 barils d'huile, 12 mois de pêche.

#### BÂTIMENTS SORTIS.

10. Goëlette anglaise *Catherine*, capitaine Matheson, pour la Nouvelle-Zélande. Assortiment, 15,950 francs.

10. Goëlette française *Joséphine*, capitaine Rouffio, pour Valparaiso, 6 tonneaux d'huile, mélasse, 9,220 francs.

12. Corvette à vapeur le *Phoque*, commandée par M. de Bovis, lieutenant de vaisseau, pour les districts sud de Tahiti.

12. Goëlette *Papeete*, commandée par M. Bigré, enseigne de vaisseau, pour les Marquises.

#### CALE DE HALAGE.

La goëlette *Emma Parker* est toujours sur la cale et continue ses réparations.

#### A VENDRE.

Une maison neuve a un étage très bien située pour le commerce; UN BILLARD également NEUF. Prix 7,000 francs.

S'adresser à M. Boucay négociant à Papeete.

#### FOR SALE.

A new story house finely situated for trade, together with a new billiard table; price - 7,000 francs.

Apply to M. Boucay, merchant, at Papeete.

#### AVIS.

M. Laharrague, négociant, à Papeete, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir plusieurs centaines de quintaux d'un sucre rafiné d'une beauté remarquable et d'une qualité supérieure. Désirant conserver les traditions de sa maison, loin de profiter du récent manque absolu de cette denrée sur la place, il espère surprendre les consommateurs par le bas prix auquel il livrera cette précieuse denrée.

#### AVIS AU PUBLIC.

J'ai l'honneur de prévenir le public que je ne reconnaîts pas les dettes qui ont été faites ou qui pourront être faites par miss ALICE HENRY, connue sous le nom de MADAME POOLE.

Signé: POOLE.

#### PUBLIC NOTICE.

I have the honor to inform the public that I do not acknowledge any debts which have been or may be contracted by MISS ALICE HENRY, known as MADAME POOLE.

Signé: POOLE.

Le gerant: BIOT.